

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 07 JANVIER 2022

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Affiché en exécution de l'article L 121-17 du Code des Communes

Étaient présents : M. VEDRENNE Daniel. M. COUSSY Alain. M. ASCENSIO Laurent. M. LHOMME Bruno
M. VOUDON Julien M. AUGEAU Bernard. M. BELLAIR Didier. Mme DUPLENNE Céline M.
CHAMOULAUD Vincent M. BARBOSA Sylvain

Était représenté : M. HOOGERWAARD Rob a donné procuration à M. COUSSY Alain.

Secrétaire de séance : M. COUSSY Alain

Réhabilitation anciens locaux scolaires- Choix du Maître d'œuvre (Pour = 11 Contre = 0
Abstention = 0)

Le conseil Municipal charge la SASU Fabrique AD de la mission de maîtrise d'œuvre dans le cadre du projet de réhabilitation d'anciens locaux scolaires pour un montant de 12 600 € H.T soit 15 120 € TTC.

Réhabilitation anciens locaux scolaires- Choix du prestataire pour la mission de coordination SPS et diagnostic amiante (Pour = 11 Contre = 0 Abstention = 0)

Le Conseil Municipal décide de retenir pour les travaux de réhabilitation et de mise aux normes d'anciens locaux scolaires, le même prestataire : DEKRA Industrial SAS

1- Coordination SPS Niveau 3 : au prix de 2 160 € HT

2- Mission de diagnostic Amiante au prix de 420 € H.T (tarif n'incluant pas les éventuelles analyses).

PLUI- Désignation de référents municipaux (Pour = 11 Contre = 0 Abstention = 0)

En application de l'article L.153-8 du Code de l'urbanisme, le PLUI est élaboré en collaboration avec l'ensemble des communes membres. Monsieur le Maire présente les différentes instances de collaboration pour l'élaboration du PLUI (Comité de pilotage Copil, Comité technique CotTech, Ateliers thématiques, référents territoriaux).

Les référents seront les interlocuteurs sur la thématique du PLUI avec la communauté de communes.

Sont désignés référents municipaux : Messieurs VEDRENNE Daniel et BELLAIR Didier

Adhésion au service médecine du CDG 24 (Pour = 11 Contre = 0 Abstention = 0)

Le conseil Municipal décide de renouveler la convention d'adhésion au service médecine professionnelle et préventive du centre de gestion de la Dordogne pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024.

Questions diverses

Cloches de l'église de Champniers : Monsieur le Maire présente au Conseil un devis relatif à l'installation campanaire. En effet, l'installation de l'armoire électronique et moteurs de volée date des années 80 et n'a aucune protection contre les surtensions électriques.

Le montant du devis s'élève à la somme de 6 268,66 € HT soit 7 522,39 € TTC.

Le conseil souhaite le report de ces travaux.

Aménagement du garage de la rue Haute des écoles : Le conseil décide d'aménager le garage afin de pouvoir stocker les tables et bancs de la commune.

Épareuse : Le conseil décide de céder l'ancienne épareuse au plus offrant. Toute personne intéressée devra déposer sous enveloppe cachetée à la mairie, une proposition chiffrée. Le conseil choisira l'offre la plus intéressante.

Eolien : Monsieur le Maire informe le conseil d'un mail reçu en mairie relatif au projet de parc éolien de Saint-Mathieu, en effet, la Mairie de Marval sollicite notre aide et soutien financier pour engager des actions en justice contre ce projet.

Le conseil renouvelle son désaccord vis-à-vis du projet du parc éolien de Saint-Mathieu, mais ne souhaite pas engager la commune financièrement dans une procédure en justice.

Camion pizza et marchés hebdomadaires : Monsieur le Maire propose de renoncer en 2022 à la redevance d'occupation du domaine public compte tenu de la situation sanitaire liée à la COVID.

Le conseil accepte par 6 voix pour, 5 contre et 1 abstention.

A Champniers-Reilhac, le 11 janvier 2022.

Le Maire, Daniel VEDRENNE

MAIRIE
de
CHAMPNIERS-REILHAC
DORDOGNE
24360

15 Place de la Mairie
Téléphone : 05 53 56 42 67
Email : mairie.champniers-reilhac@orange.fr

A Champniers-Reilhac, 31 décembre 2021

Le Maire,
à
Madame, Monsieur
Conseiller(e) municipal (e)

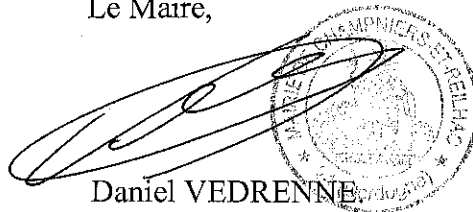
CONVOCAATION

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal de CHAMPNIERS-REILHAC (Dordogne)
se réunira à la Mairie le **Vendredi 07 janvier 2022 à 20h30**

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance et vous prie d'agréer
l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire,



Daniel VEDRENNE

ORDRE DU JOUR :

session ordinaire

1. Réhabilitation anciens locaux scolaires- Choix du Maître d'œuvre
2. Réhabilitation anciens locaux scolaires- Choix du prestataire pour la mission de coordination SPS et diagnostic amiante
3. PLUi – Désignation de référents municipaux

Questions diverses